SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 95 15 janvier 2013

SOMMAIRE

Ahmose S.A. 4519
AJR Participations II S.A. 4559
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l. 4541
A.N. International S.à.r.l. 4516
Assurim S.A. 4560
Blue Holdings II 4542
BNA Group S.A. 4560
Cadogan C1 S. à r. l. 4516
Cadogan GDC S.à r.l. 4514
Cadogan Racing S.àr.l. 4514
CeDerLux-Services S.à r.l. 4558
Cetex Luxembourg S.A. 4559
Château de Beggen Participations S.A. ... 4559
City Financial District S.à r.l. 4528
CMC International Finance 4552
CMCLUX, S.à r.l. 4552
CNG Lux Investments 4560
Dorado Invest S.A. 4514
Globality S.A. 4537
HEDF Co-Investment S.à r.l. 4516
ICGC Sàrl 4537
Iddi Fix S.à r.l. 4549
Iginlux S.A. 4548
IH Baseholding S.à r.l. 4550
Il Riccio Sàrl 4549
ImmoPromo du Nord 4542
Immo Step S.à r.l. 4549
Inatol S.A. 4549
Indira S.à r.l. 4551
Information Services Consultants G.m.b.H. 4550
Information Services Consultants G.m.b.H. 4550
Innovation et Développement S.à r.l. 4542
InvestMax 4541
IS EF One S.A. 4551
ITFI 4528
Ivory Holdings S.à r.l. 4549
IWI International Wealth Insurer 4551
Jarama Holding S.A.-SPF 4550
Jobinot S.A. 4552
Kalkalit-Lux 29 S.A. 4552
Kalkalit-Lux 29 S.A. 4552
Klenke Schifffahrt S. à r. l. 4557
Leza Sàrl 4527
Lux-Halal Sàrl 4557
MAURON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF 4557
Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l. 4557
Miki-Team S.A. 4557
Moreira&Dias 4558
Morgan Stanley Investment Funds 4527
NFO Holding (Luxembourg) S.àr.l. 4540
Portswood B.V. 4540
Résidence Magellan S.A. 4558
Rhein und Moselschifffahrt Luxemburg S.A. 4558
Richmond Hill Capital Management S.à r.l. 4558
Santana Holding S.A. 4551
Schon Andreas GmbH 4548
Serenity Gaia S.à r.l. 4538
Star Racing Luxembourg S.à r. l. 4540
Stora Enso S.à r.l. 4541
Swiss Life Insurance Solutions S.A. 4516
Terranum Lux Ventures I 4541
WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. 4540
YK Luxembourg Holding S.à r.l. 4540

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cadogan Racing S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.717.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160903/10.

(120212758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Cadogan GDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.662.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160902/10.

(120212631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Dorado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.283.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

The company TOPIUMA LIMITED, a company established under the laws of Cyrus, with registered office in 81-83, Grivas DigenisAvenue, Jacovides Tower, 1 st Floor, Nicosia (Cyprus) (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Eschsur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in DORADO INVEST S.A., a société anonyme constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 86.283, incorporated pursuant to a notarial deed dated Februar 8 th 2002, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869 of June 7 th , 2002 (the Company);

- the Company's capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3.100) corporate units with a par value of ten euro (€ 10,-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TOPIUMA LIMITED, une société de droit chypriote, avec siège social au 81-83, Grivas DigenisAvenue, Jacovides Tower, 1 st Floor, Nicosia (Chypre) (l'Actionnaire Unique), ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les actions de DORADO INVEST S.A., une société anoynme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.283, constituée suivant acte notarié du 08 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 07 juin 2002 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale dix euros (€ 10,-) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158186/88.

(120209244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cadogan C1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.566.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160901/10.

(120212671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

HEDF Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.784.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161059/10.

(120212862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

A.N. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.257.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65402 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012160787/10.

(120212786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

—

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of November.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Swiss Life Insurance Solutions S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (Mémorial C), dated 13 January 2009 number 69, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.623 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on 26 November 2010, published in the Mémorial C, dated 12 April 2011 number 700.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (the "Chairman"), who appointed as secretary, Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

The meeting elected Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The name of the sole shareholder of the Company and the number of shares held by it are recorded on an attendance list signed by the proxyholder of the sole shareholder, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the power of attorney initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;

III. The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known by the sole shareholder of the Company represented at the meeting;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000 (six million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 18,450,000 (eighteen million four hundred fifty thousand Euros) to EUR 24,450,000 (twenty-four million four hundred fifty thousand Euros) by the issuance of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Swiss Life Participations Luxembourg S.A. of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The sole shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000 (six million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 18,450,000 (eighteen million four hundred fifty thousand Euros) to EUR 24,450,000 (twenty-four million four hundred fifty thousand Euros) by the issue of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid-up through a contribution in cash amounting to EUR 6,000,000 (six million Euros) (the "Contribution") by Swiss Life Participations Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 25, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125.334 (the "Contributor").

Third resolution:

The sole shareholder resolves to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the Contribution.

Contributor's Intervention, Subscription, Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's capital is set at EUR 24,450,000 (twenty-four million four hundred fifty thousand Euros) represented by 24,450 (twenty-four thousand four hundred fifty) shares ^ with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four hundred euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Swiss Life Insurance Solutions S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Me Paul Decker, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), du 13 janvier 2009, numéro 69 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.623 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C en date du 12 avril 2011 numéro 700.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui désigne en tant que secrétaire, Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

L'assemblée élit Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Le nom de l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont mentionnés sur la liste de présence signée par le mandataire de l'associé unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que la procuration de l'actionnaire paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités d'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la totalité du capital social est présent ou représenté à l'assemblée.

III.- L'assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connus de l'associé unique de la Société représenté à l'assemblée.

IV. - La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 EUR (six millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 18.450.000 EUR (dix-huit millions quatre cent cinquante mille Euros) à 24.450.000 EUR (vingt-quatre millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par Swiss Life Participations Luxembourg S.A. des nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 EUR (six millions d'Euros), afin de le porter de son montant actuel de 18.450.000 EUR (dix-huit millions quatre cent cinquante mille Euros) à 24.450.000 EUR (vingt-quatre millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout devant être libéré intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 6.000.000 EUR (six millions d'Euros) Apport») par Swiss Life Participations Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.334 (l' «Apporteur»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions. Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 24.450.000 EUR (vingt-quatre millions quatre cent cinquante mille Euros), représenté par 24.450 (vingt-quatre mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158564/164.

(120209192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Ahmose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 146.129.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AHMOSE S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146129 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 29 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 5, 2009 under number 1113, p. 53412, as modified pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated 31 August 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Charles Meeus, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Florian Osman, Maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Dimitar Morarcaliev, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. the shareholders have been convened to the present Meeting by registered mail and are thus fully aware of the agenda of the Meeting;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the characteristics of the shares of the Company in order for each class of shares of the Company to track a specific period of time until such class is redeemed.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution.

3. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) to the amount of four million seventy-five thousand three hundred eight United States dollars (USD 4,075,308.-) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of (a) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each, representing the entirety of the class J shares of the Company and (five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each, representing the entirety of the class I shares of the Company (the Redeemed Shares) at a price of one million forty thousand (USD 1,040,000) (the Redemption Price), which will be paid in cash by the Company following a period of thirty (30) days as of the publication of the minutes of the Extraordinary Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis, for the purpose of distributing certain profits of the Company for the same amount.

4. Funding of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company.

5. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company to reflect the reduction of the share capital.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company.

III. the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes;

IV. this attendance list shows that not less than fifty per cent (50%) of the share capital is represented at the present Meeting; accordingly the Meeting can validly resolve on all items of the agenda; and

V. the shareholders of the Company, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda, and after having deliberated on each of the items of the agenda, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting approves the amendment of the characteristics of the shares of the Company in order for each class of shares of the Company to track a specific period of time until such class is redeemed.

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

0 shares abstain from voting

Second resolution

The Meeting approves the amendment of the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution, so that it shall hence forth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) consisting of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class B ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class D ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class E ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital, is set at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) class A ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class B ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class C ordinary shares, five hundred million (500,000,000)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

class D ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class E ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class F ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class G ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class H ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class I ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

During the period of five years, from the date of publication of this deed, the board of directors is hereby authorized to issue class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares. All shares are redeemable shares. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and (ii) as may be provided for in written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the directors by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Section C.

Each class of shares of the Company shall track the sums available for distribution of a specific period of time of twelve (12) months starting on January 1 of a year and ending on December 31 of such year, or any such period determined by the board to be fair and equitable (a Specific Period), automatically extendable to one or more twelve (12) months periods until such class of shares is redeemed. By derogation, the first Specific Period shall start as from the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2012. The last Specific Period shall end on the date of redemption of the last class of shares outstanding.

Unless otherwise decided by the shareholders, the Class J Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the first Specific Period, the Class I Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the second Specific Period, the Class H Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the third Specific Period, the Class G Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the fourth Specific Period, the Class F Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the fifth Specific Period, the Class E Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the sixth Specific Period, the Class D Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the seventh Specific Period, the Class C Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the eighth Specific Period, the Class B Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the ninth Specific Period, the Class A Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the tenth Specific Period.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable shares of a given class shall be calculated by the board of directors of the Company, or by such person appointed by the board of directors, in accordance with the provisions of this article.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders."

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

0 shares abstain from voting

Third resolution

The Meeting approves the reduction of the share capital of the Company from its current amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) to the amount of four million seventy-five thousand three hundred eight United States dollars (USD 4,075,308.-) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of (a) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each, representing the entirety of the class J shares of the Company and (b) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each, representing the entirety of the class I shares of the Company (the Redeemed Shares) at a price of one million forty thousand (USD 1,040,000) (the Redemption Price), which will be paid in cash by the Company following a period of thirty (30) days as of the publication of the minutes of the Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis, for the purpose of distributing certain profits of the Company for the same amount.

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

0 shares abstain from voting

Fourth resolution

The Meeting approves the funding of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company.

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

0 shares abstain from voting

Fifth resolution

The Meeting approves the subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company to reflect the reduction of the share capital, so that it shall hence forth read as follows:.

" **Art. 5.** The subscribed capital is set four million seventy-five thousand three hundred eight United States dollars (USD 4,075,308.-) consisting of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class B ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class D ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class E ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares and five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital, is set at four hundred million USD (USD 400,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) class A ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class B ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class C ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class D ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class E ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class F ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class G ordinary shares and five hundred million (500,000,000) class H ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

During the period of five years, from the date of publication of this deed, the board of directors is hereby authorized to issue class A, B, C, D, E, F, G, and H shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares. All shares are redeemable shares. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and (ii) as may be provided for in written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the directors by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Section C.

Each class of shares of the Company shall track the sums available for distribution of a specific period of time of twelve (12) months starting on January 1 of a year and ending on December 31 of such year, or any such period determined by the board to be fair and equitable (a Specific Period), automatically extendable to one or more twelve (12) months periods until such class of shares is redeemed. By derogation, the first Specific Period shall start as from the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2012. The last Specific Period shall end on the date of redemption of the last class of shares outstanding.

Unless otherwise decided by the shareholders, the Class H Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the first Specific Period, the Class G Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the second Specific Period, the Class F Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the third Specific Period, the Class E Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the fourth Specific Period, the Class D Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the fifth Specific Period, the Class C Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the sixth Specific Period, the Class B Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the seventh Specific Period, the Class A Shares shall be entitled to the sums available for distribution of the eighth Specific Period.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by written agreements which may be entered into among the shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable shares of a given class shall be calculated by the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

board of directors of the Company, or by such person appointed by the board of directors, in accordance with the provisions of this article.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders."

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

0 shares abstain from voting

Sixth resolution

The Meeting approves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any administrator of the Company and/or any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company.

The votes are as follows:

100 % shares vote in favour

0 shares vote against

0 shares abstain from voting

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) d'AHMOSE S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146129 (la Société), constituée en date du 29 avril 2009 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2009 sous le numéro 1113, page 53412, acte modifié en date du 31 août 2012 suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Charles Meeus, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme en tant que secrétaire Florian Osman, Maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit en tant que scrutateur Dimitar Morarcaliev, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés en tant que Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires ont été convoqués à la présente Assemblée par lettre recommandée et connaissent pleinement les points qui sont à l'ordre du jour de l'Assemblée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée prend la teneur suivante:

1. Modification des caractéristiques des actions de la Société afin que chaque classe d'actions de la Société puisse tracer une période de temps spécifique jusqu'au rachat de ladite classe d'actions.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus.

3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) au montant de quatre millions soixante-quinze mille trois cent huit dollars américains (USD 4.075.308,-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (a) cinq millions quatre-vingt-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune, représentant l'intégralité des actions de classe J de la Société et (b) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune, représentant l'intégralité des actions de classe I de la Société (les Actions Rachetées) pour un prix d'un million quarante mille dollars américains (USD 1.040.000,-) (le Prix de Rachat), qui sera payé en numéraire par la Société après une période de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'Assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux propriétaires des Actions Rachetées de manière proportionnelle, afin de distribuer certains bénéfices de la Société à hauteur du même montant.

4. Financement du Prix de Rachat excédent la valeur nominale des Actions Rachetées par les réserves, primes d'émission et bénéfices distribuables de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social.

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société.

III. les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signées par les personnes comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

IV. il ressort de cette liste de présence que pas moins de cinquante pour cent (50%) du capital social est représenté à la présente Assemblée; par conséquent l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; et

V. les actionnaires de la Société, ayant reconnu avoir été pleinement informés de l'ordre du jour qui précède, et après avoir délibérés sur chacun des points à l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les caractéristiques des actions de la Société afin que chaque classe d'actions de la Société puisse tracer une période de temps spécifique jusqu'à ce que cette classe soit rachetée.

Les votes sont exprimés comme suit:

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) représenté par cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe C, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe D, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe F, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente¬cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

Toute référence «aux actions» ci-après, s'entendra comme une référence aux classes d'actions mentionnées ci-dessus ou à une classe d'action spécifique, selon ce qui s'appliquera suivant le contexte.

Le capital social autorisé est fixé à cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe A, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe B, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe C, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe D, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe E, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe F, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe G, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe H, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

Durant une période de cinq années, à compter de la date de publication de cet acte, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, au profit des personnes et à des conditions qu'il juge appropriées, et plus spécifiquement, à procéder à cette émission sans qu'aucun droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux Actionnaires existants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut, dans la mesure et selon les dispositions prévues par la loi, racheter ses propres actions. Toutes les actions sont des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de percevoir un dividende ainsi que les mêmes droits de vote que les actions non-rachetables, le cas échéant. Les actions souscrites et entièrement libérées seront rachetables à la demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et (ii) conformément à tout accord écrit pouvant être conclu entre les actionnaires et la Société. Le rachat des actions rachetables peut uniquement s'effectuer par l'utilisation de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, en ce compris toute réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les produits de toute nouvelle émission faite aux fins d'un tel rachat. Les actions rachetées ne donnent pas de droit de vote ni le droit de percevoir un dividende ou un boni de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées à la demande des administrateurs par un vote en faveur du rachat de l'assemblée générale des actionnaires, tenue conformément à la Section C.

Chaque classe d'actions de la Société tracera les sommes disponibles à la distribution d'une période de temps spécifique de douze (12) mois débutant le 1 er janvier d'une année et se terminant le 31 décembre de cette année, ou d'une période déterminée par le conseil comme étant juste et équitable (la Période Spécifique), automatiquement étendue à une ou plusieurs périodes de douze (12) mois jusqu'à ce que cette classe d'actions soit rachetée. Par dérogation, la première Période Spécifique débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012. La dernière Période Spécifique se terminera à la date de rachat de la dernière classe d'actions en circulation.

Sauf décision contraire des actionnaires, les Actions de Classe J donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la première Période Spécifique, les Actions de Classe I donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la deuxième Période Spécifique, les Actions de Classe H donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la troisième Période Spécifique, les Actions de Classe G donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la quatrième Période Spécifique, les Actions de Classe F donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la cinquième Période Spécifique, les Actions de Classe E donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la sixième Période Spécifique, les Actions de Classe D donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la septième Période Spécifique, les Actions de Classe C donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la huitième Période Spécifique, les Actions de Classe B donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la neuvième Période Spécifique, les Actions de Classe A donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la dixième Période Spécifique.

Sauf disposition contraire dans (i) les présents Statuts ou (ii) des accords écrits conclus entre les actionnaires de la Société, le prix de rachat des actions rachetables d'une classe spécifique sera calculé par le conseil d'administration de la Société, ou par la personne désignée par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de cet article.

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur grossière, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration approuvé par une majorité des actionnaires de la Société est définitif et engage la Société ainsi que ses actionnaires présents, passés et futurs.»

Les votes sont exprimés comme suit:

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) au montant de quatre millions soixante-quinze mille trois cent huit dollars américains (USD 4.075.308,-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (a) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune, représentant l'intégralité des actions de classe J de la Société et (b) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions de classe I, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune, représentant l'intégralité des actions de classe I de la Société (les Actions Rachetées) à un prix d'un million quarante mille dollars américains (USD 1.040.000,-) (le Prix de Rachat), qui sera payé en numéraire par la Société à la suite d'une période de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux propriétaires des Actions Rachetées de manière proportionnelle, afin de distribuer certains bénéfices de la Société pour le même montant.

Les votes sont exprimés comme suit:

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de financer le montant du Prix de Rachat excédent la valeur nominale des Actions Rachetées par les réserves, primes d'émission et bénéfices disponibles de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les votes sont exprimés comme suit:

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions soixante-quinze mille trois cent huit dollars américains (USD 4.075.308,-) représenté par cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe C, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe D, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe F, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, et cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

Toute référence «aux actions» ci-après, s'entendra comme une référence aux classes d'actions mentionnées ci-dessus ou à une classe d'action spécifique, selon ce qui s'appliquera suivant le contexte et le cas d'espèce.

Le capital social autorisé est fixé à cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe A, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe B, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe C, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe D, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe E, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe F, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe G, et cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe H, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

Durant une période de cinq années, à compter de la date de publication de cet acte, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H, au profit des personnes et à des conditions qu'il juge appropriées, et plus spécifiquement, à procéder à cette émission sans qu'aucun droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux Actionnaires existants.

La Société peut, dans la mesure et selon les dispositions prévues par la loi, racheter ses propres actions. Toutes les actions sont des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de percevoir un dividende ainsi que les mêmes droits de vote que les actions non-rachetables, le cas échéant. Les actions souscrites et entièrement libérées seront rachetables à la demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et (ii) conformément à tout accord écrit pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société et la Société elle-même. Le rachat des actions rachetables peut uniquement s'effectuer par l'utilisation de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, en ce compris toute réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les produits de toute nouvelle émission faite aux fins d'un tel rachat. Les actions rachetées ne donnent pas de droit de vote ni le droit de percevoir un dividende ou un boni de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées à la demande des administrateurs par un vote en faveur du rachat de l'assemblée générale des actionnaires, tenue conformément à la Section C.

Chaque classe d'actions de la Société devra tracer es sommes disponibles à la distribution d'une période de temps spécifique de douze (12) mois débutant le 1 er janvier d'une année et se terminant le 31 décembre de cette année, ou d'une période déterminée par le conseil comme étant juste et équitable (la Période Spécifique), automatiquement étendue à une ou plusieurs périodes de douze (12) mois jusqu'à ce que cette classe d'actions soit rachetée. Par dérogation, la première Période Spécifique débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012. La dernière Période Spécifique se terminera à la date de rachat de la dernière classe d'actions en circulation.

Sauf décision contraire des actionnaires, les Actions de Classe H donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la première Période Spécifique, les Actions de Classe G donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la deuxième Période Spécifique, les Actions de Classe F donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la troisième Période Spécifique, les Actions de Classe E donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la quatrième Période Spécifique, les Actions de Classe D donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la cinquième Période Spécifique, les Actions de Classe C donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la sixième Période Spécifique, les Actions de Classe B donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la septième Période Spécifique, et les Actions de Classe A donneront droit aux sommes disponibles à la distribution lors de la huitième Période Spécifique.

Sauf disposition contraire dans (i) les présents Statuts ou (ii) des accords écrits conclus entre les actionnaires de la Société, le prix de rachat des actions rachetables d'une classe spécifique sera calculé par le conseil d'administration de la Société, ou par la personne désignée par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de cet article.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur grossière, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration approuvé par une majorité des actionnaires de la Société est définitif et engage la Société ainsi que ses actionnaires présents, passés et futurs.»

Les votes sont exprimés comme suit:

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société.

Les votes sont exprimés comme

100 % actions votent en faveur

0 actions votent contre

0 actions s'abstiennent de voter

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, ladite Assemblée a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Meeus, F. Osman, D. Morarcaliev et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51358. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158067/454.

(120209409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Leza Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 149.725.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012161133/10.

(120212805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 décembre 2012.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2012161158/12.

(120212790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.548.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161090/10.

(120212886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

City Financial District S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.180.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

City Marvel Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, and registered in Hong Kong under company registration number 1813940,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is City Financial District S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand British pounds (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a par value of one British pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management and Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers (the Board), appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders of the Company.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers. 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice, or at any place the Board may choose to meet, as long as such meeting is in accordance with article 8.2. of these Articles.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been validly delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing. V. Annual accounts - Allocation of profits and Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

City Marvel Limited, represented as stated above, resolves to subscribe to twelve thousand (12,000) shares in registered form, with a par value of one British pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand British pounds (GBP 12,000) (the Contribution).

The Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company. The amount of twelve thousand British pounds (GBP 12,000) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder of the Company

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hao JianMin, born on January 25 th 1965 in Heilongjiang, People's Republic of China, with professional address at 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong;

- Mr. Zhang Yi, born on March 02, 1967 in Heilongjiang, People's Republic of China, with professional address at 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong; and

- Mr. Chen Deyou, born on November 13, 1970 in Henan, People's Republic of China, with professional address at 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong.

2. The registered office of the Company is set at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour de novembre.

Par devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

City Marvel Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, et immatriculée à Hong Kong sous le numéro d'immatriculation de société 1813940,

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employéE, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est City Financial District S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille Livres sterlings (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le Conseil), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance. 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, ou à tout autre endroit où le Conseil choisira de se réunir, tant que ladite réunion est conforme à l'article 8.2 des présents Statuts.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'associé unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par l'associé unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été passées en Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices et Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

City Marvel Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille Livres sterlings (GBP 12.000) (l'Apport).

L'Apport sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Le montant de douze mille Livres sterlings (GBP 12.000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Hao JianMin, né le 25 janvier 1965 à Heilongjiang, République Populaire de Chine, dont l'adresse professionnelle est située au 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong;

- Mr. Zhang Yi, né le 2 mars 1967 à Heilongjiang, République Populaire de Chine, dont l'adresse professionnelle est située au 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong; et

- Mr. Chen Deyou, né le 13 novembre 1970 à Henan, République Populaire de Chine, dont l'adresse professionnelle est située au 10/F, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong;

2. Le siège social de la Société est établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15900. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158118/484.

(120208944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

ICGC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 162.728.

—

Les statuts coordonnés au 28/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012161075/12.

(120212557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

—

Im Jahre zweitausendzwölf, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139.463,

hier rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 13. November 2012.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietuf durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft"). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzen Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 24. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2411 vom 27.09.2012, page mem 115704.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 38.181.000,-) durch die Ausgabe von drei Millionen zweihunderttausend (3.200.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von Euro vierunddreißig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend (EUR 34.981.000,-), eingeteilt in vierunddreißig Millionen neunhunderteinundachtzigtausend (34.981.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 38.181.000,-) durch die Ausgabe von drei Millionen zweihunderttausend (3.200.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche drei Millionen zweihunderttausend (3.200.000) neue Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139.463, gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in Duchscherstrooss 50, L-6868 Wecker, aufgrund vorerwähnter Vollmacht vom November 2012.

Sämtliche drei Millionen zweihunderttausend (3.200.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von drei Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 3.200.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Erster Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 38.181.000,-) und ist in achtunddreißig Millionen einhunderteinundachtzigtausend (38.181.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf dreitausendvierhundert Euro (EUR 3.400.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56415. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157004/66.

(120207710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Serenity Gaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.035.

—

L’an deux mil douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaide, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.709,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L–2633 Senningerberg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- que SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de SERENITY GAIA SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaide, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.035 (la Société), constituée sous la dénomination de SERENITY HOSPITALITY TRADING S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 31 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2889 du 3 décembre 2008,

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois en date du 24 mai 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1666 du 3 juillet 2012; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie Adélaide, L-2128 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2012. LAC / 2012 / 56615. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158528/65.

(120209154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

NFO Holding (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.821.200,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161188/11.

(120212953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Star Racing Luxembourg S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.529.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161267/10.

(120212702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.830.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65425 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161215/10.

(120212735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

YK Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.632.

—

Les statuts coordonnés au 29/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/12/2012.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2012161382/12.

(120212757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.550.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161372/11.

(120212946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.908.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161314/10.

(120212604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161308/11.

(120212926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.887.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

—

EXTRAIT

1. Par résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2012, il a été décidé de reconnaître la démission de Monsieur Gregory Greeley, en tant que gérant de la Société, avec effet au 12 décembre 2012.

2. Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit de:

- Madame Eva Gehlin, gérante;
- Monsieur J. Timothy Leslie, gérant;
- Monsieur Allan Lyall, gérant;
- Monsieur Jorrit van der Meulen, gérant;
- Monsieur Shaun McCabe, gérant; et
- Monsieur Xavier Garambois, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012163764/22.

(120216156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

InvestMax, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.387.

—

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012161750/12.

(120213414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Innovation et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.552.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012161747/11.

(120213415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

ImmoPromo du Nord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.216.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012161746/11.

(120213597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Blue Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.192.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SK Blue European Holdings LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA 19801, registered with the Delaware Secretary of State under number 5228096;

represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to establish as follows:

"A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "Blue Holdings II".

Art. 3. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SK Blue European Holdings LLC, as aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);

The total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

- Barry Bahram Siadat, born in Iran, on 10 th January 1954, having his professional address at 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, as A Manager; and

- Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy), on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SK Blue European Holdings LLC, une société existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA 19801, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5228096;

représentée ici par M. Philipp Metzschke, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1 er . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée sous le nom de "Blue Holdings II".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse (nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

La totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrit comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par SK Blue European Holdings LLC, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Le prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales ont été payées, de telle manière que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Barry Bahram Siadat, né en Iran, le 10 janvier 1954, résidant professionnellement à 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432 en tant que gérant A; et

- Antonella Graziano, né à Ovietro (Italie), le 20 janvier 1966, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que gérant B;

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, les présents status sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Metzschke, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158094/322.

(120209310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.260.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Référence de publication: 2012161754/10.

(120213519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Schon Andreas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 88.510.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 décembre 2012.

Patrick SERRES

Notar

Référence de publication: 2012161414/12.

(120212654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ivory Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.829.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161751/10.

(120213889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/12/2012.

Référence de publication: 2012161753/10.

(120213367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Immo Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 157.380.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012161757/12.

(120213739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Il Riccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 6, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.741.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012161756/10.

(120213240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

—

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087724 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012161759/12.

(120213675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

IH Baseholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.284.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IH BASEHOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161755/11.

(120213239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012161763/10.

(120213458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012161764/10.

(120213468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Jarama Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 26 novembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Jarama Holding S.A.-SPF

- Le mandat de M Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 octobre 2018;

- Le mandat de M Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 octobre 2018;

- Le mandat de TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 octobre 2018;

- Le mandat de M Christian BÜHLMANN n'a pas été renouvelé;

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, née le 28 décembre 1966 à Baile ATHA Cliath (Dublin), ayant son adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat se terminera le 30 octobre 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARAMA HOLDING S.A.-SPF

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012161773/23.

(120213613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Patrick SCHLOS / Geerhard VAN DEN BROECK

Chief Executive Officer / Member of the Management Board

Référence de publication: 2012161772/12.

(120213159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.043.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161769/10.

(120213311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Indira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 32, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 122.667.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 2012.

Pour INDIRA SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2012161762/12.

(120213527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Santana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.298.

—

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la "réunion") du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 27 novembre 2012 à 15.00 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne], avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1 er décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012161976/20.

(120213285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Kalkalit-Lux 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.458.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour Kalkalit-Lux 29 S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2012161786/13.

(120213215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Kalkalit-Lux 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.458.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour Kalkalit-Lux 29 S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2012161787/13.

(120213225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Jobinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.036.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012161782/12.

(120213744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

CMC International Finance, Société à responsabilité limitée,

(anc. CMCLUX, S.à r.l.).

Capital social: USD 29.090,88.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

—

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of November.

Before Us Maître Francis Kesseler, civil law notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., a Bermuda Limited Partnership having its principal place of business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under the Registration number 45362 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur' by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of "CMCLUX, S.à r.l.", a private company with limited liability, organized under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.680, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on the 24 May 2011, of which the articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 31 st , 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2843 on November 22 nd 2011 (the "Company"); and

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend the Company's corporate denomination from "CMCLUX, S.à r.l." to "CMC International Finance".

Second resolution

Further to the adoption of the resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 2 of the Company's articles of association which shall then read as follows:

" **Art. 2.** The Company will exist under the name of "CMC International Finance".

Third resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend article 7 of the Company's articles of association in order to provide for the possibility to create a distributable reserve in order to receive the capital contributions to be made to the Company and not remunerated by shares of the Company and therefore to insert the following stipulation in article 7 of the Company's articles of association:

"Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company."

Fourth resolution

Further to the adoption of the resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 7 of the Company's articles of association which shall then read as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty-nine thousand and ninety United States dollars and eighty-eight Cents (USD 29,090.88) divided into twenty thousand two hundred and two (20,202) shares, with a nominal value of one United States dollar and forty-four Cents (USD 1.44) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to insert a stipulation in the articles of association of the Company in order to allow the Company to appoint a Managing Director (directeur délégué à la gestion journalière) and to determine the powers of such Managing Director as follows:

- represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and

- sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to:

(i) insert a new paragraph at the end of article 10, paragraph 1 of the Company's articles of association as follows:

«The sole shareholder or the shareholders, as applicable, may appoint amongst the managers of the Company a managing director (directeur délégué à la gestion journalière) which shall have the following powers (the "Managing Director"):

(a) to represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and

(b) to sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.»

(i) insert a new paragraph at the end of article 10, paragraph 5 of the Company's articles of association as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"in addition, the Managing Director of the Company shall represent the Company in all circumstances and shall bind the Company under his/her sole signature."

Seventh resolution

Further to the adoption of the resolutions above it is hereby resolved to amend and restate article 10 of the Company's articles of association to be then read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or several manager(s). In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company. The sole shareholder or the shareholders, as applicable, may appoint amongst the managers of the Company a managing director (directeur délégué à la gestion journalière) which shall have the following powers (the "Managing Director"):

(a) to represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and

(b) to sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In addition, the Managing Director of the Company shall represent the Company in all circumstances and would be able to bind the Company under his/her sole signature.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

Eighth resolution

The sole shareholder hereby resolves to appoint Ms. Dorota PIESZCZOCH, director of finance, born on 22 January 1973, in ZABRZE, Poland, with professional address at 69, rue de Merl, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new class B manager of the Company for an undetermined period of time and as the Company's Managing Director (directeur délégué la gestion journalière) and this with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., une Limited Partnership régie par les lois des Bermudes, ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, inscrite au Registre des Société (Registrar of Companies) des Bermudes sous le numéro d'enregistrement 45362 (l «Associé Unique»),

Ici représenté(e) par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé unique actuel de «CMCLUX, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.680, constituée par acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 24 mai 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 31 août 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro C-2843 daté du 22 novembre 2011 (la «Société»); et

(ii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "CMCLUX, S.à r.l." en "CMC International Finance".

Deuxième résolution

Considérant l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 2 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 2.** La société existera sous la dénomination «CMC International Finance.»

Troisième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société avec pour objectif de prévoir la possibilité de mettre en place une réserve disponible qui servira à recevoir les apports non rémunérés par des titres et par conséquent, d'insérer la stipulation suivante à l'article 7 des statuts de la Société:

«De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.»

Quatrième résolution

Considérant l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 7 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf mille quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-huit cents (29.090,88 USD) représenté par vingt mille deux cent deux (20.202) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain et quarante-quatre Cents (1,44 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la Société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer une clause dans les statuts de la Société dans le but de permettre à la Société de nommer un Directeur Délégué à la gestion journalière et de définir les pouvoirs du directeur délégué à la gestion journalière comme suit:

- représenter la Société et négocier au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers tout contrat et de prendre soin des affaires journalières de la Société; et

- signer tout document et prendre tout engagement au nom et pour le compte de la Société.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide:

(i) d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10, paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«L'associé unique ou les associés, selon le cas, peut choisir parmi les gérants de la Société un Directeur Délégué à la gestion journalière qui aura les pouvoirs suivants:

(a) représenter la Société et négocier au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers tout contrat et de prendre soin des affaires journalières de la Société; et

(b) signer tout document et prendre tout engagement au nom au nom et pour le compte de la Société.»

(ii) d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10, paragraphe 5 des statuts de la Société comme suit:

"En outre, le Directeur Délégué représentera la Société en toute occasion et pourra engager la Société sous son/sa propre signature."

Septième résolution

Suivant l'adoption des résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier et de réécrire l'article 10 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. L'associé unique ou les associés, selon le cas, peut choisir parmi les gérants de la Société un Directeur Délégué à la gestion journalière qui aura les pouvoirs suivants:

(a) représenter la Société et négocier au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers tout contrat et de prendre soin des affaires journalières de la Société; et

(b) signer tout document et prendre tout engagement au nom au nom et pour le compte de la Société.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. En outre, le Directeur Délégué représentera la Société en toute occasion et engagera la Société sous son/sa signature unique.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Madame Dorota PIESZCZOCH, directrice financier, née le 22 janvier 1973 à ZABRZE, Pologne, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nouveau gérant de catégorie B de la Société et en tant que directeur délégué à la gestion journalière de la Société et ceci avec effet en date du présent acte et pour une durée indéterminée également.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158146/232.

(120209184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.286.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Nadia MOKHLESS épouse MAKNI / M. Mohsen MAKNI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2012161823/11.

(120213695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.916.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.415.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161838/10.

(120213998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

MAURON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 29.797.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161864/10.

(120213412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Miki-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 82.867.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012161872/11.

(120213915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Klenke Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 143, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.487.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ehnen, le 11 décembre 2012.
Pour KLENKE SCHIFFFAHRT SARL
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2012161792/12.

(120213529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Moreira&Dias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.158.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161875/10.

(120213857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Résidence Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.895.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161940/10.

(120213951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Rhein und Moselschifffahrt Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 93.317.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/12/2012.

Référence de publication: 2012161956/10.

(120213364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Richmond Hill Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 87, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.226.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161957/10.

(120213705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.327.

—

EXTRAIT

Les associés, réunis le 7 décembre 2012, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

1. de nommer comme nouveau gérant de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique) le 12 juin 1981, de nationalité belge, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n°18 (Grand-duché de Luxembourg), en remplacement de Monsieur Laurent Pêcheur, démissionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012162284/14.

(120214573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Cetex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.919.

—

EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse du commissaire aux comptes, Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

II. Administrateur

Suite à la liquidation de la société belge ANSAVEST N.V., publiée le 23 novembre 1999 à l'annexe du Moniteur Belge - sociétés commerciales et agricoles, p. 140, la Société se reconnait dûment informée que le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué d'ANSAVEST N.V. a pris fin et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162283/16.

(120215075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Château de Beggen Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.652.

—

Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrätes vom 12. Dezember 2012

Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft CHATEAU DE BEGGEN PARTICIPATIONS S.A. (die „Gesellschaft") hat unter anderem folgenden Beschluss im Umlaufverfahren gefasst:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. November 2012 nach L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 2012.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012162285/18.

(120214520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

AJR Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.450.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Mademoiselle Aude JACQUES-RUETTARD, demeurant au 3/2 via Repubblica, 18029 Vintimille, Italie, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162209/20.

(120214724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

BNA Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.217.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2012

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur GARDAVOIR Patrick, né le 06 Mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, Délégué à la gestion journalière pour une durée illimitée. Il pourra valablement engager la société par sa signature unique.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012162268/13.

(120214977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Assurim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4553 Niedercorn, 12, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 88.834.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 1 er juillet 201 là Niedercorn que:

La démission de Mme Sandra Marochi-Feyder de sa fonction d'administrateur a été acceptée.

Monsieur Pascal Daman a été nommé en remplacement et les mandats des deux autres administrateurs ont été reconduits. Occupent les fonctions d'administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Madame Nancy Daman-Feyder, née le 06 mars 1969 à Differdange, demeurant à L-4853 Rodange, rue Vullesang, 50;
- Monsieur Jean Feyder, né le 11 décembre 1941 à Pétange, demeurant à L-4553 Niedercorn, rue Franz Erpelding, 12;
- Monsieur Pascal Daman, né le 28 mai 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4853 Rodange, rue Vullesang, 50.

La société EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY s.a. (RC Luxembourg B 64.393), société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, rue de l'Hôtel de Ville, 2 a été confirmée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2017.

Niedercorn, le 1 er juillet 2011
Pour extrait sincère et conforme
Pour Assurim s.a.
Jean FEYDER

Référence de publication: 2012162230/23.

(120214404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012161568/12.

(120213314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck